



DECISION

N° 2021-D9

Acquisition REMORQUE HAUTE PRESSION

LE MAIRE DE TARTAS (Landes),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 23 mai 2020 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'une remorque haute pression pour les services techniques,

VU les propositions parvenues en mairie de RELHP Aquitaine 9002b Chemin de Courregean 33130 BEGLES, de AD SARRAT 70 avenue du Dr Daniel BETOUS 40281 SAINT PIERRE DU MONT, et d'ADOUR MOTOCULTURE pour HYDROFRANCE 12 route de Lembeye 64350 MEYZIEU,

DECIDE

Article 1^{er} : Après avoir pris connaissance des caractéristiques techniques, la proposition ci-après est retenue :

- Remorque Haute pression 200 BAR 16 L/MIN avec laveur, pistolet et vanne

au prix de 27 865,02 €

Auprès de : RELHP Aquitaine 9002b Chemin de Courregean 33130 BEGLES

Article 2 : La présente décision sera adressée à M. le Sous Préfet et affichée à la porte de la Mairie.

Fait à Tartas, le 28 mai 2021



Le Maire,

J-F. BROQUÈRES